



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

**SEANCE DU
01/02/2018**

Nombre d'élus :

- en exercice : 31
- présents : 20
- procurations : 7
- absents : 11
- ayant pris part au vote : 30

Date de la convocation : 26/01/2018

Conseil syndical : 01/02/2018

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :
05/03/2018

Affichage: dès retour de Préfecture

Étaient présents : Max VINCENT, Corinne CARDONA, Michel BALAIS, Jean-Marc NOTTIN, Geneviève OBERGER, Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE, Gérard DARDET, Christian COLOMBO, Pierre-Antoine COLLIN, Jean-Luc POIRIER, Denis VERKIN, Éric MAZOYER, Jean-Claude GRANGE, Vincent PEYTEL, Pascal DAVID, Marcel PATIN, Bernard BOURBONNAIS, Eliane DEBARD-CAULLIER, Bernard COQUET, Olivier PERROT, Nicolas POUSSINEAU, Romuald DELABIE ;

Absents représenté(s) :

Antoine DUPERRAY
Pierre GOUVERNEYRE
Marc GRIVEL
Claire BELLE
Isabelle CELEYRON
Anne-Laure MATHIAS
Jean-Michel CARON

Par :

Max VINCENT
Corinne CARDONA
Bernard BOURBONNAIS
Michel BALAIS
Jean-Claude GRANGE
Vincent PEYTEL
Olivier PERROT

Étai(en)t absent(s) :

Bénédicte KUNTZIGER, Laurent MONCEL, Charles MONNERET, Gérard KECK, Ludovic GIULY

Secrétaire de Séance élu :

Jean-Luc POIRIER



Délibération du Conseil Syndical n° 2018-02-15

**AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION REGION AUVERGNE RHONE ALPES POUR LA FETE DE
L'AGRICULTURE PLAINES MONTS D'OR 2018**

RAPPORTEUR : BERNARD BOURBONNAIS – VICE-PRESIDENT AU FONCIER

Lors du conseil syndical du 11 octobre 2017 un projet de convention de partenariat « Géosite » dans le cadre du programme Geopark Beaujolais – Sentier géologique était approuvé.

Avec la volonté de communiquer et de rendre visible le projet sur le territoire, cette convention proposée par le Syndicat Mixte du Beaujolais (SMB), définit les modalités de mise en œuvre et de gestion d'une signalétique spécifique.

Cette convention définit trois choses :

- La reconnaissance officielle d'un site comme géosite du Geopark Beaujolais
- L'identification de la structure gestionnaire du géosite (qui devient l'interlocuteur principal)
- Les modalités de gestion du mobilier mis à disposition du gestionnaire de géosite

Suite aux différents échanges que le SMPMO a eu avec le SMB et la mairie de Chasselay, il est proposé un avenant à la convention qui précise certains termes à la demande du SMPMO concernant les contenus en langues française et anglaise et les modalités de remplacement du matériel pour le gestionnaire.

DELIBERE

Après en avoir délibéré, le conseil syndical à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant à la convention Géosite-sentier géologique Monts d'Or présenté.
- AUTORISE le Président à le signer.

*Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent au registre les signatures des membres présents.
Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 01/02/2018*

